

Remettez-moi ça !...

Date : 23 juillet 2016

En finissant par m'adresser les enregistrements sonores des assemblées de janvier et de mars 2016, le Département vient tout bonnement de me confirmer la recevabilité de ce type de demande... ce qui est pour moi très loin d'être une surprise.

Constatant qu'à ce jour aucun des comptes rendus des débats de l'assemblée du premier semestre n'a été publié et sachant par expérience que je ne risque pas d'y avoir accès de sitôt, je sollicite immédiatement communication des enregistrements sonores des sessions du Conseil départemental des mois d'avril et juin 2016 en termes choisis :

[demande enregistrements CD35 avril et juin](#)

Je serai très attentif au respect des délais de transmission.